

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Melody Gardot
Vendredi 18 juillet 2025

Concert en plein air au Domaine des Lugées, allée du Domaine des Lugées, 33740 Arès.

Pour des raisons de sécurité liées à la réglementation, l'installation de mobilier tel que des sièges ou des bancs est strictement interdite afin de garantir une évacuation rapide et sécurisée en cas d'urgence.

Ouverture des portes : 19h

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés, en dehors des chiens guides d'aveugles, d'assistance ou en formation.

Buvette et restauration sur place.

L'accès au site est autorisé avec une petite bouteille d'eau de 50cl maximum sans bouchon, ou une petite gourde de moins d'1L.

CONTRÔLE ET SÉCURITÉ

En période d'application du plan « Vigipirate », la vérification du contenu des sacs est systématique et obligatoire. Toute personne est tenue de se conformer au contrôle de sécurité à l'entrée du site, nécessitant une palpation par des personnels spécialisés.

Toute personne qui refusera de se prêter aux mesures de contrôle se verra refuser l'entrée ou en sera expulsée. L'accès au concert n'est pas autorisé aux visiteurs porteurs d'objets encombrants : valises, sacs à dos, sacs à provisions et autres sacs et bagages supérieurs à 10L de contenance.

Il est également interdit d'introduire tout objet pouvant servir de projectile et donc pouvant être un danger pour les spectateurs ou les artistes, comme armes et munitions de toutes catégories, bombes lacrymogènes, couteaux et objets tranchants, substances explosives, inflammables ou volatiles, boissons alcoolisées, substances illicites, bouteilles en verre ou en plastique avec bouchon (hors plan canicule). Ces objets seront automatiquement confisqués par le personnel de sécurité/sûreté à l'entrée du concert puis mis en consigne, à l'exception des canettes en aluminium et des bouteilles en verre, qui seront déposées dans des poubelles. Les petites bouteilles d'eau de 50 cl sans bouchons et les gourdes sont tolérées.

Les casques et objets encombrants sont interdits sur site. Tous les objets laissés en consigne restent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les agents de sécurité ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte ou dégradation des objets laissés. Il n'y a pas de vestiaire sur place.

Les spectateurs doivent respecter les consignes de sécurité en cas d'évacuation ou d'urgence. Les issues de secours doivent rester dégagées en permanence.

ESPACE FUMEUR

Dans le contexte climatique actuel, en prévention des feux saisonniers et pour votre sécurité, il est formellement interdit de fumer. Une zone fumeur dédiée et sécurisée sera à votre disposition.

ENREGISTREMENTS SONORES, VIDÉO ET PHOTOS

Tout enregistrement (sonore, vidéo, photo) est interdit sauf accord écrit de la production ou de l'artiste, avant, pendant et après le concert. Ceci avec ou sans flash.

CONCERT ET HANDICAP - RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, veuillez trouver ci-dessous le détail des aménagements mis en place pour vous faciliter l'accès au concert.

Préparer votre arrivée

Une équipe dédiée spécifiquement à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap est disponible avant et pendant le concert. Merci de vous faire connaître au 06 20 83 87 15.

Parking PMR/ PSH

Le parking PMR / PSH aux portes du concert est accessible uniquement à toutes les personnes porteuses d'une carte de stationnement / macaron ou d'une carte d'invalidité. Pour les véhicules autorisés, l'accès se fait par l'allée de Charenton. Avant d'y accéder il faudra montrer votre carte de stationnement / macaron ou carte d'invalidité au barrage de sécurité à l'entrée du Domaine des Lugées depuis l'allée de Charenton
ATTENTION Parkings PMR / PSH sous réserve des places disponibles.

Podiums CONCERT ET HANDICAPS

Des podiums surélevés seront accessibles aux PMR/PSH en face de la scène. L'accès à ces podiums est strictement réservé aux PMR et PSH. La personne qui accède à cette plateforme pourra être accompagnée **d'une seule personne.**

Un espace réservé aux PMR est accessible UNIQUEMENT après s'être inscrit au préalable à communication2@ville-ares.fr ou au 06 20 83 87 15 et sur présentation d'un justificatif, dans la limite des places disponibles.

1 seul accompagnant est autorisé pour les PMR et celui-ci doit prendre un billet en tarif debout (35€).

CONSIGNES

Trois consignes seront à votre disposition gratuitement sur site.

INFORMATIONS SPECIFIQUES À LA CONFIGURATION DU SITE

Ce billet donne accès à une place : debout/fosse ou assise/gradins. Tout déplacement entre les zones est interdit.

Les personnes en fosse debout doivent respecter les consignes de sécurité et éviter tout mouvement de foule dangereux.